

je répète que le Gouvernement a toujours le pouvoir de mettre fin à ce qu'il peut considérer comme des tactiques d'obstruction, en proposant la clôture. Le Règlement de la Chambre lui accorde ce pouvoir. Nous ne faisons pas d'obstruction contre le projet de loi.

**M. Follwell:** Les producteurs de blé de l'Ouest ont-ils indiqué au ministre qu'ils préféreraient vendre leur blé eux-mêmes plutôt que par l'entremise de la Commission du blé?

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur le président, toutes sortes d'opinions ont cours chez les producteurs de blé. J'ai entendu certains de ceux-ci exprimer l'opinion que vient de mentionner le député. Cependant, je suis absolument sûr que le sentiment général dans l'Ouest, et singulièrement chez les producteurs, est que ceux-ci souhaitent continuer à vendre leur blé par le canal de la Commission canadienne du blé.

**M. le président suppléant:** Le projet de résolution est-il adopté?

**Des voix:** Non!

(La motion du très hon. M. Howe est adoptée par 130 voix contre 18.)

Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et adopté.

**Le très hon. M. Howe** demande à déposer le bill n<sup>o</sup> 82 tendant à assurer aux producteurs de céréales, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

## LE BLÉ

### PAIEMENT DE FRAIS DE MAGASINAGE RELATIFS AUX RÉSERVES PROVISOIRES

La Chambre en comité, sous la présidence de M. Applewhaite, reprend l'examen, ajourné le vendredi 3 février, du projet de résolution suivant du très hon. M. Howe:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le paiement des frais de magasinage relatifs aux réserves provisoires de blé de la Commission canadienne du blé à l'égard des stocks de blé de la Commission excédant cent soixante-dix-huit millions de boisseaux au commencement d'une campagne agricole, un tel paiement devant être fait à la Commission par le ministre des Finances sur le Fonds du revenu consolidé.

**M. Fleming:** Le ministre va-t-il faire une déclaration?

**M. le président suppléant:** Le député de Dauphin a la parole.

[M. Coldwell.]

**M. Zaplitny:** Les membres de mon parti approuvent le projet de résolution et voilà pourquoi il ne sera pas nécessaire quant à nous, d'y consacrer bien du temps.

En fait, nous avons démontré notre approbation du projet de façon beaucoup plus évidente il y a quelques jours, lorsqu'une motion du chef de notre groupe a servi à faire saisir le comité de cette proposition avant celle qui vient de faire l'objet d'une mise aux voix. Toutefois, le Gouvernement ne voulait pas qu'il en fût autrement, et il nous a fallu attendre jusqu'à maintenant.

La décision du Gouvernement de payer une partie des frais d'entreposage du report de céréales, c'est-à-dire la partie que l'on considère comme l'excédent d'un report normal, sera bien accueillie par par tous les producteurs de céréales des Prairies. Elle emportera, je pense, l'assentiment de toute la Chambre. Elle constitue une réponse aux demandes déjà faites par différents groupements agricoles et divers députés à la Chambre.

Je me rappelle que, dans de nombreux débats antérieurs, des députés de notre groupe ont fortement préconisé une mesure dans ce sens. Je me rappelle en particulier que l'honorable député de Moose-Mountain l'a fait dans un de ses discours, qui remonte à 1946.

Tout en approuvant le but immédiat de cette motion, qui nous semble d'une certaine utilité à l'heure actuelle, il ne faut pas oublier la nécessité d'un programme de longue haleine pour cette question des reports de céréales. Il ne s'agit pas, à mon avis, d'une situation passagère car j'estime que nous aurons des reports de céréales pendant des années encore.

Plusieurs honorables députés, y compris le ministre de l'Agriculture, ont déclaré à la Chambre qu'il est bon que les cultivateurs aient un report de céréales d'une année à l'autre puisque c'est en quelque sorte un gage de stabilité et une assurance contre les mauvaises récoltes. Le ministre a sans doute raison de dire qu'il est bon qu'on possède des approvisionnements de céréales sur une ferme et que, si c'est vrai pour le cultivateur particulier, cela l'est assurément aussi pour l'ensemble de la nation.

Le Canada est une nation commerçante; nous exportons beaucoup de céréales. Plusieurs de nos clients habituels compteront pendant de longues années encore sur le Canada comme une source d'approvisionnement régulière et stable des diverses céréales qu'il leur faut. C'est donc une bonne chose que le Canada ait en stock une quantité raisonnable de céréales afin qu'il puisse les expédier rapidement là où on en a besoin.